PUBLIÉ LE 26/03/2021 - MIS À JOUR LE 30/11/2023

Décision n° 2021-195 du 26/03/2021 - Désignation d’experts externes ponctuels à l’ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

La Directrice de la Surveillance ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1, R.5121-150 et suivants, et R.5322-14 ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l’état d’urgence sanitaire ;
Considérant la nécessité de mettre en place dans le cadre de la vaccination une permanence de l’expertise de pharmacovigilance sur les vaccins autorisés contre la Covid ;

DÉCIDE

Article 1er
Sont désignés experts externes ponctuels auprès de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pour effectuer une permanence de pharmacovigilance des éventuels signalements de décès, d’effets indésirables graves et inattendus, d’événements indésirables graves liés aux soins (EIGS) ou de mise en jeu du pronostic vital liés aux différents vaccins autorisés contre la Covid-19 aux dates suivantes :

Nom - Prénom	CRPV de rattachement	Date de l'expertise
Madame BAGHERI (Haleh)	CRPV Toulouse	03/04 & 29/05/2021
Madame BEAU-SALINAS (Frédérique)	CRPV Tours	28/03/2021
Monsieur BIHAN (Kévin)	CRPV Paris	13 & 16/05/2021
Madame BRIET (Marie)	CRPV Angers	18/04/2021
Madame COTTIN (Judith)	CRPV Lyon	04/04 & 22/05/2021
Madame FOURNIER-CHOMA (Christine)	CRPV Clermont-Ferrand	27/03/2021
Madame GRANDVUILLEMIN (Aurélie)	CRPV Dijon	15/05/2021
Madame JONVILLE-BERA (Annie-Pierre)	CRPV Tours	23/05/2021

Madame LAROCHE (Marie-Laure)	CRPV Limoges	02/05/2021
Monsieur MAHE (Julien)	CRPV Nantes	17/04/2021
Monsieur MASMOUDI (Kamel)	CRPV Amiens	08/05/2021
Madame MIREMONT (Ghada)	CRPV Bordeaux	24/05/2021
Monsieur MONTASTRUC (Jean-Louis)	CRPV Toulouse	25/04 & 30/05/2021
Madame POLARD (Elisabeth)	CRPV Rennes	11/04/2021
Madame ROCHER (Fanny)	CRPV Nice	10/04/2021
Madame TEBACHER (Martine)	CRPV Strasbourg	05 & 24/04/2021
Madame VALNET-RABIER (Marie-Blanche)	CRPV Besançon	01/05/2021
Monsieur VIAL (Thierry)	CRPV Lyon	09/05/2021

Article 2
Ces expertises sont exercées dans le cadre des missions mentionnées aux articles R.5121-158 et suivants du code de la santé publique.

Article 3
La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 26/03/2021
Céline MOUNIER
Directrice de la direction de la surveillance